

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00557

Numéro SIREN : 451 861 777

Nom ou dénomination : A.R.SPORT

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt 2021

10. 10. 10. 10. 10.

11.

12.

13. 13. 13. 13. 13.

14. 14. 14. 14. 14.

15.

16. 16. 16. 16. 16.

17.

18. 18. 18. 18. 18.

19.

20. 20. 20. 20. 20.

21.

22.

23.

24. 24. 24. 24. 24.

25. 25. 25. 25. 25.

26. 26. 26. 26. 26.

27. 27. 27. 27. 27.

28.

29. 29. 29. 29. 29.

30.

31. 31. 31. 31. 31.

DECISION UNILATERALE du 30 JUIN 2023
de l'associé unique de EURL A.R.Sport

L'an 2023, le 30 juin à 19 heures, Monsieur Raymond PINCHEMAIL, gérant et représentant permanent de la Société A.R.Sport au capital de 30000 euros, divisé en 30000 parts sociales de 1 euro chacune, dont le siège est 5 rue PYTHAGORE – 17440 AYTRE immatriculée à La ROCHELLE 451 861 777.

Raymond PINCHEMAIL demeurant 20 chemin des Caillerottes 17540 Vérines, titulaire des 30000 parts en pleine propriété, associé unique de l'EURL A.R.Sport, a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

=====

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

=====

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 123600 euros.

- La somme de 6230 euros à la distribution de dividendes
- La somme de 117 370 euros à la réserve facultative.

TROISIEME RESOLUTION

=====

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} septembre 2023 déduction faite, pour l'associé, des prélèvements sociaux (17,2 % du dividende brut) et déduction faite, le cas échéant, du prélèvement forfaitaire libératoire (12,8 % du dividende brut) en cas d'option pour ledit prélèvement.

Le dividende alloué à chaque part s'établit ainsi à 0,21 euros brut et est éligible à la réfaction de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du code général des Impôts pour les bénéficiaires relevant de l'impôt sur le revenu sous réserve de l'absence d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire au titre de la présente distribution ou de tout autre revenu éligible à la réfaction de 40% et perçu par l'associé personne physique au cours de la même année civile.

La gérance a rappelé dans son rapport, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des Impôts, que les dividendes mis en distribution par la société au titre des 3 derniers exercices précédents ont été les suivants :

année	dividendes distribués	abattement fiscal
2019	11 300 euros	40 %
2020	5 190 euros	40 %
2021	5 700 euros	40 %

QUATRIEME RESOLUTION

=====

L'associé unique déclare qu'il existe les conventions suivantes relevant de l'article L 223-19 du code de commerce :

- la rémunération de MR PINCHEMAIL Raymond, gérant, s'est élevée à 40 000 euros nets pour l'année 2022.
- la prise en charge des cotisations sociales de MR PINCHEMAIL Raymond pour un montant de 17138 euros pour l'année 2022.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

*certifié conforme
à l'original*


Raymond Pinchemail

CPSC - Bureau of Consumer Protection
Washington, DC 20543-0001

Information concerning the CPSC's recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

CPSC is currently conducting a recall of certain children's toys, including information regarding the recall of certain children's toys, is available on the CPSC's website at www.cpsc.gov.

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 5 rue de Pythagore		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 45186177700048		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122022	
		N-1 31122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quindis

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 2022

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros.

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30.000.....)	DA	30 000		30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 000		3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	578 250		454 045
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	123 600		129 905
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	734 851	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	307 790		310 954
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	108 802		111 701
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	23 221		300
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 463		204 066
	Dettes fiscales et sociales	DY	80 856		103 767
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	2 438		583
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	549 571		731 371
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 284 421		1 348 321
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	376 347		480 454
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	55 829			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme à l'original

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the document outlines the specific requirements for record-keeping. It states that all transactions must be recorded in a timely and accurate manner, and that the records must be maintained for a minimum of five years.

3. The third part of the document discusses the role of the auditor in verifying the accuracy of the records. It states that the auditor must perform a thorough review of the records and must report any discrepancies to the appropriate authorities.

4. The fourth part of the document discusses the consequences of failing to comply with the record-keeping requirements. It states that individuals who fail to comply may be subject to fines and penalties, and that the integrity of the financial system may be compromised.

5. The fifth part of the document discusses the importance of transparency in the financial system. It states that transparency is essential for the confidence of investors and for the overall health of the economy.

6. The sixth part of the document discusses the role of the government in ensuring the integrity of the financial system. It states that the government must implement and enforce the record-keeping requirements, and must provide the necessary resources to support the auditor.

7. The seventh part of the document discusses the importance of education and training for individuals involved in the financial system. It states that individuals must be educated on the importance of record-keeping and must receive the necessary training to perform their duties effectively.

8. The eighth part of the document discusses the importance of ongoing monitoring and evaluation of the record-keeping system. It states that the system must be regularly reviewed and updated to ensure its effectiveness and to address any emerging challenges.

9. The ninth part of the document discusses the importance of collaboration between the government, the auditor, and the financial system participants. It states that collaboration is essential for the successful implementation and enforcement of the record-keeping requirements.

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT										Néant		*				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	1 552	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains						KG	46 466	KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				74		KS	56 960	KT		KU	39 525				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	71 198	KW		KX	1 719				
		Matériel de transport *					KY	37 846	KZ		LA	32 731				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	30 862	LC		LD	25 843				
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes						LK		LL		LM					
	TOTAL III						LN	243 332	LO		LP	99 819				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
		Autres participations						8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières						1T	12 000	1U		1V	1 500					
TOTAL IV						LQ	12 000	LR		LS	1 500					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									0G	256 884	0H		0J	101 319		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4						
		par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	1 552	1X	1 552		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	46 466	LZ	46 466		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions						IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	4 558	MK	91 927	ML	91 927		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers					IU		MM	5 500	MN	67 418	MO	67 418		
		Matériel de transport					IV		MP	27 019	MQ	43 558	MR	43 558		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS	13 648	MT	43 057	MU	43 057		
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III						IY		NG	50 725	NH	292 426	NI	292 426		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7		0W		
		Autres participations						I0		0X		0Y		0Z		
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	13 500	2G	13 500			
TOTAL IV						I3		NJ		NK	13 500	2H	13 500			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									I4		0K	50 725	0L	307 478	0M	307 478

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 552	PF		PG		PH	1 552
TOTAL I		RK	1 552	RM		RN		RO	1 552
Terrains		PI	294	PJ	63	PK		PL	357
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	48 914	QA	3 355	QB	4 558	QC	47 711
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	35 831	QE	7 405	QF	5 500	QG	37 736
	Matériel de transport	QH	25 550	QI	10 550	QJ	22 983	QK	13 118
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 851	QM	5 047	QN	6 026	QO	12 872
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	124 440	QV	26 420	QW	39 067	QX	111 793
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	125 992	QP	26 420	QQ	39 067	QR	113 345

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup.et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	4 820	6P	1 987
	Sur comptes clients	6T		6U	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	80 000	6Y	57 000
	TOTAL III	7B	84 820	TY	1 987
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	84 820	UB	1 987
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 987	UF	57 000
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	13 500	UV	13 500	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	11 665		11 665						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	309		309						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 029		3 029					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 248		15 248					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	24 388		24 388						
	Charges constatées d'avance	VS	18 252		18 252						
	TOTAUX			VT	86 391	VU	86 391	VV			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	56 873		56 873						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	250 917		77 693		173 224				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	75 000		75 000						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	26 463		26 463						
Personnel et comptes rattachés		8C	25 821		25 821						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 033		22 033						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	31 602		31 602						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 401		1 401						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	33 802		33 802						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 438		2 438						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	526 350	VZ	353 126		173 224			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	134 473	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					IF	35 534	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	159 134

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH
		- imposées aux taux de 19 %								WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A)										XA
Produit net des actions et parts d'intérêts :										
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY
Mesures d'abattement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement *									XD
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septuécies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	159 134			
				déficit (II moins I)						XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	159 134			XO

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 233septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	129 905		- Autres réserves	ZD	124 205				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	5 700				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	129 905		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II		ZH	129 905		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	91 916	)	YQ	29 206		24 742			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	37 979		31 761			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	89 788	)	XQ	89 853		89 198			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	12 594		11 557			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			4 700			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	131 346		119 470			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	271 772		256 687			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	7 951		7 805			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	10 833		9 188			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	18 784		16 993			
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	230 882		261 707			
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	89 556		86 422			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*				OB	163 592					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	- Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA									
	- Groupe : résultat d'ensemble.	JD									
	- Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH									
RÉGIME DE GROUPE*	Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL					
	Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC					
	Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO					
	Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF					
	N° SIRET de la société mère du groupe										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7	CF ETAT ANNEXE	50 725	39 067		11 658
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7	30 333	18 675	18 675			
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		18 675				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (⑪)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2059-A

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %	⑤	⑥
②		③		④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORTNéant ☒ *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : SARL AR SPORT				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	5
dont apprentis			YF		
dont handicapés			YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	4 675 479
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	4 675 479
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	16
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	485 519
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	86
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	485 620
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	4 468 094
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	95 066
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	65
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	21 287
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	4 584 512
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	576 588
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	576 588
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	4 675 479	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 5 1 8 6 1 7 7 7 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AR SPORT

ADRESSE (voie) 5 rue de Pythagore Zone de Belle Aire Sud

CODE POSTAL 17440 VILLE AYTRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	30 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique PINCHEMAIL Prénom(s) Raymond

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 30 000

Naissance : Date 211164 N° Département 45 Commune AMILLY Pays FR

Adresse : N° 20 Voie Chemin des Caillerottes

Code postal 17540 Commune VERINES Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Société A.R.Sport
EURL au capital de 30000 Euros
Siège social : 5 rue PYTHAGORE
17440 AYTRE
Immatriculée sous le n° 451 861 777
RCS LA ROCHELLE

**Rapport de gestion
concernant les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

- La situation de la société

L'exercice est clos le 31 décembre 2022.

Le chiffre d'affaires hors taxes d'exploitation s'est élevé à 4 675 479 Euros contre 4 447 572 euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires et le résultat sont presque équivalents à l'année précédente.

- Evènement au cours de cet exercice

Néant.

- Règles et méthodes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

- Conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Les conventions réglementées décidées par l'associé unique gérant sont portées sur le registre des décisions.

- Affectation du résultat

Résultats des trois exercices précédents :

Exercice	Chiffre d'affaire	Résultat
2019	4 351 583	<13 326>
2020	3 441 969	32 656
2021	4 447 572	129 905

Le montant du résultat net de l'exercice est égal à 123 600 euros
il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5708 S. UNIVERSITY AVE.
CHICAGO, ILL. 60637

TO THE DIRECTOR, NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
WASHINGTON, D. C. 20535

RE: Request for information regarding the
National Bureau of Standards' policy on
the use of the term "mole" in the
definition of the unit of mass, the
kilogram, and the unit of volume, the
liter.

The National Bureau of Standards is currently
conducting a study of the use of the term
"mole" in the definition of the unit of mass,
the kilogram, and the unit of volume, the
liter. The study is being conducted in
order to determine the most appropriate
definition for the unit of mass and the
unit of volume.

The National Bureau of Standards is currently
conducting a study of the use of the term
"mole" in the definition of the unit of mass,
the kilogram, and the unit of volume, the
liter.

Very truly yours,

WILLIAM H. PETERSON
Director
National Bureau of Standards
Washington, D. C. 20535
Enclosure

Enclosure

- 6230 €uros à la distribution d'un dividende net de 0.21 € pour chaque part dans le champs d'application de l'abattement de 40%.
- 117 370 €uros à la réserve facultative.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices s'est effectuée comme suit:

Exercice	Dividendes distribués	Dividendes par Part	Abattement fiscal
2019	11 300 €	0,38	40 %
2020	5 190 €	0,17	40 %
2021	5 700 €	0,19	40 %

Le présent rapport, les comptes annuels et l'inventaire seront déposés auprès du registre du commerce et des sociétés valant approbation des comptes de la société par l'associé unique gérant.

Fait à Aytré, le 30 juin 2023.

La gérance

Raymond Pinchemaud



